Cfdt:

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

OCCItanie

25 / 11 / 2026



CSE du 17 / 11 / 2026

En attendant le PV…

Les comptes-rendus mettant un certain temps avant d'être diffusés, la **CFDT-CCI** vous informe des principaux points abordés lors du dernier CSE.

Actualités diverses

- Projets de loi de finances pour 2027 et de loi de finances de fin de gestion 2026 : Si les amendements visant à maintenir le niveau de TCCI ont été validés en commission, l'Assemblée nationale a rejeté les textes en première lecture. Malgré des budgets 2027 affichés avec une TCCI stable, les CCI essaient d'anticiper les impacts potentiels et missions à prioriser ou arrêter si une baisse était adoptée.
- Nouveau contrat frais de santé et prévoyance au 1er janvier 2027 : sur les deux contrats, le prestataire et les prestations restent les mêmes (Harmonie Mutuelle), avec une amélioration de certains remboursements (optique, orthodontie…).

Le CSE demande que des réunions d'information santé prévoyance soient organisées.

Point d'étape sur le déploiement du logiciel CORTO

Eric Goi a présenté l'état d'avancement, en précisant que le calendrier est respecté. Les formations ont démarré. Les saisies dans Edeal s'arrêteront au 23 décembre, le démarrage d'exploitation sur Corto est planifié pour le 11 janvier 2027, avec des webinaires qui seront organisés dans un premier temps toutes les semaines.

Le CSE note qu'il ne s'agit pas que d'un changement d'outil, mais également de process, et à ce titre, aurait souhaité qu'une consultation soit faite.

Campagne des entretiens professionnels annuels 2026

Les entretiens se tiendront du 15 décembre 2026 au 15 février 2027. Le support a évolué. La direction indique que des entretiens spécifiques seront mis en place lors d'événements particuliers (retour de congé maladie, de congé maternité ou paternité…)

Le CSE interpelle la direction sur la question de la non-signature de l'entretien et les modalités en cas de désaccord sur le contenu.

La direction précise que ces éléments seront bien précisés dans la note de lancement.

Mise en œuvre du télétravail exceptionnel dans le contexte de hausse exceptionnelle et conjoncturelle du coût des carburants

Prévue par l'accord NAO 2026, la direction indique qu'une note de cadrage sera transmise prochainement, après échanges avec les directeurs généraux des CCIT.

La **CFDT-CCI** espère que les territoires joueront le jeu et permettront vraiment aux collaborateurs de bénéficier du télétravail dans ce cadre.



ASC Noël 2026

La commission ASC propose les montants suivants :

- Chèque Kadéos Connect de 55 € par salarié
- Chèque Kadéos Connect de 25 € pour les non salariés (stagiaires conventionnés)
- Chèque Kadéos Connect de 25 € par enfant à charge de moins de douze ans
- Budget 20 € pour les arbres de noël en CCI (par collaborateur, selon choix ILP)

La distribution des chèques cadeaux devrait être faite le 26 novembre. Les chèques cadeaux seront numériques et valables un an.

cfdt.cci

cfdt-cci

cfdt-cci

cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
OCCItanie

25 / 11 / 2026

Ordre des départs en congé et dates de fermeture pour 2027

Une note organisant les départs en congés est proposée comme chaque année, dans l'attente d'une négociation d'un accord ad'hoc.

Le CSE redit son opposition au regard des différences de traitement entre salariés de droit privé et statutaires, et demande à ce que la note sur les congés payés lui soit également soumise. Un avis défavorable est donné.

Concernant les jours de fermeture pour 2027, le CSE constate que presque toutes les CCIT ont proposé les mêmes jours (entre Noël et le jour de l'an). Mais certaines CCIT (30, 48 et 81) imposent des fermetures au-delà des 8 jours de RTT à la main de l'employeur.

Des questions étant restées sans réponse pour la fermeture estivale à la CCI Gard, l'avis du CSE est reporté.

Pour la **CFDT-CCI**, les différences de traitement entre salariés de droit privé et les agents public n'est et ne sera jamais acceptable. Nous travaillons tous pour le même employeur.

Information sur le bilan des jours de fractionnement 2026

74 collaborateurs ont bénéficié de jours de fractionnement en 2026, sur 277 salariés de droit privé, avec une moyenne de 1,39 jours générés.

L'employeur précise que la note évoque la possibilité qui lui est donnée de modifier le type de congés (notamment si des JRTT/JNT sont posés pendant la période à la place de CP).

Le CSE conteste le fait de modifier le motif de congé a posteriori, une fois validé par le manager et consommé, et invite l'employeur à le vérifier.

Pour la **CFDT-CCI**, tout congé posé et validé ne doit pas être remis en cause, à plus forte raison a posteriori.

Désignations

- **Membre titulaire amené à participer aux Assemblées Générales de la CCI de région Occitanie en 2027 :** Frédéric Delbos est désigné pour représenter le CSE à l'AG de la CCIO.

  La **CFDT-CCI** rappelle que les AG sont publiques et qu'il serait bon que les collaborateurs soient invités aux AG de leur CCIT/R.

- **Représentants de proximité au sein des CCI comptant des sièges vacants :** Suite à l'appel à candidatures, deux personnes sont désignées :
  - Isabelle Pons à la CCI Lozère, en qualité de suppléante
  - Nathalie Lanis, à la CCI Occitanie, en qualité de titulaire

  5 postes ayant été ouverts restent non pourvus (3 à la CCI Hérault, 2 à la CCIO).

  Interpellés par l'employeur, les élus font part des difficultés à trouver des candidats. Les collègues sollicités font souvent part de leur charge de travail déjà importante, mais parfois aussi la crainte d'être étiquetés et mal perçus par leur hiérarchie.

  Pour la **CFDT-CCI**, cette perception des collègues traduit un climat social peu serein, notamment dans les CCI et notamment dans celles où il y a carence en candidat…



- **Référents handicap et salariés aidants :** Sont désignées comme référentes :
  - Catherine Macia, sur le sujet des salariés aidants
  - Audrey Hia-Balié, sur le sujet du handicap

cfdt.cci
cfdt-cci
cfdt-cci
cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
OCCItanie

25 / 11 / 2026

Achat de prestations « d'Assistance des élus du CSE à la carte » sur les plans technique, réglementaire et juridique

Le CSE a décidé de se faire assister par un cabinet d'avocat. Le cabinet VOA a été retenu. Le secrétaire est autorisé à engager les dépenses et à signer le contrat.

Pour la **CFDT-CCI**, devant l'avalanche de jurisprudences qu'il est objecté à nombre des propositions du CSE, ce choix est plus que légitime.

Autorisation d'agir en justice



Le CSE a exercé son droit d'alerte en raison d'une atteinte portée aux droits et à la santé d'un·e salarié·e.

Suite au refus du président de la CCIR de mener l'enquête conjointe demandée, le CSE a constaté la carence de l'employeur et la divergence d'analyse. Il donne mandat spécial à son secrétaire pour saisir le Conseil de prud'hommes en procédure accélérée au fond, avec avocat financé sur le budget de fonctionnement. Le but est d'obtenir l'enquête sous astreinte et des mesures de protection, avec pouvoir de recours, de transaction ou de désistement.

La **CFDT-CCI** apporte son plein soutien à la décision des élus du CSE. La situation incriminée, et confidentielle, nécessite des actions. Devant le refus de la CCIR, la justice devait être saisie.

Locaux et retour des équipes International à la CCIR à Blagnac

Suite à la visite d'inspection faite en mars, la majorité des actions ont été mises en œuvre. La commission CSSCT préconise la création d'un espace de convivialité et de pause commun et central.

Concernant le projet d'emménagement des équipes International et de Business France (BF) au sein des locaux de la CCI Occitanie à Blagnac et de réaménagement des bureaux qui en découle, la direction explique que les personnes de la Team France Export sont actuellement hébergées à la Cité de Montaudran. Les équipes du Conseil Régional ayant fusionné avec le comité régional de tourisme, les personnels CCIO et BF vont être rapatriés sur le site de Blagnac.

Le CSE délègue son avis à la CSSCT. La visite sera effectuée le 9 décembre.

Projet de plan de développement des compétences pour 2027 – formations mutualisées régionales

La commission adaptation et développement des compétences valide le projet présenté. Deux points interrogent :

- Le renforcement des compétences à vendre des prestations : La direction précise qu'on n'est pas dans la démarche « tous vendeurs », et que la formation s'adresse à ceux qui ont cette fonction commerciale.
- Le renforcement des compétences des managers intermédiaires : La direction précise qu'elle vise tous les managers, à l'exception des DG.

La commission est satisfaite que sa demande portée dès mars 2026 et renouvelée en septembre est abouti à la mise en place d'une formation sur la gestion des situations relationnelles difficiles et de l'impact émotionnel de l'accueil du public.

Le CSE invite à prendre le temps lors de l'entretien pour bien expliquer les axes stratégiques. Un avis favorable est donné.

Pour la **CFDT-CCI**, la mise en œuvre de ces formations devra respecter les métiers exercés et ne pas servir de levier à une extension déguisée des missions des salariés.

cfdt.cci
cfdt-cci
cfdt-cci

cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
OCCItanie

25 / 11 / 2026

Projets de mises à disposition partielle – CCI Gard

- **D'un collaborateur du Parc des Expositions de Nîmes auprès de la CCI**

  La direction du Gard a exposé que l'objet de cette mise à disposition était de piloter le service équipements et moyens généraux et coordonner les prestations du parc.

  Le CSE trouve la note imprécise, notamment sur la question de l'impact du départ d'une salariée en poste au détriment de la personne mise à disposition. Dans l'attente d'informations complémentaires, aucun avis ne sera formulé.

- **D'une salariée auprès de l'association CEEI BIC Innov'Up au titre des années 2025, 2026 et projet de renouvellement en 2027**

  La direction de la CCI Gard explique que cette mise à disposition n'était jamais passée au CSE, mais qu'elle existe de longue date, en vue d'assurer la direction de l'association, en complément de la responsabilité des pôles appui et innovation.

  La CSE s'interroge sur l'impact en termes de charge de travail, sachant que la personne va assurer le management de personnes supplémentaires. Dans l'attente d'informations complémentaires, aucun avis ne sera formulé.

La **CFDT-CCI** regrette que le rôle du CSE soit considéré sur ce type de sujet à une simple chambre d'enregistrement et qu'il ne puisse jouer pleinement son rôle. Elle enjoint les directions à respecter l'instance et son rôle, en fournissant des notes davantage en amont et suffisamment précises.

Projet de mise à disposition partielle du DG de la CCI des Pyrénées-Orientales au sein de la société anonyme d'économie mixte locale Perpignan Saint-Charles Conteneur Terminal

Le CSE s'interroge sur l'organisation qui en découle au sein de la CCI et les impacts sur le reste du personnel (délégations, transfert de charges…). Le CSE reporte son avis.

La **CFDT-CCI** estime que si la mise à disposition d'un DG à temps partiel dans d'autres structures est considérée comme viable (3 DG en moins d'un an), il faut généraliser la pratique et instaurer un seul DG pour plusieurs CCI…



Point sur les situations de risques psycho-sociaux en CCIT

- **CCI Gard** : La direction a présenté les évolutions de l'organigramme, avec la création d'un poste pour les projets transversaux et le développement économique, le rattachement du service Clubs et réseaux au Pôle appui aux entreprises, et la mise à disposition d'un salarié du parc des expositions (voir ci-dessus).

  Le CSE considère que ces évolutions nécessitent une information-consultation, au regard des conséquences, tant sur le management que sur les personnes qui lui seront rattachées. De même, n'y sont pas intégrées d'autres modifications à venir, ou faites depuis la dernière présentation en mai dernier, minorant ainsi les impacts.

  Pour la direction, il y a bien eu des changements de noms de collaborateurs depuis mai, mais pas dans la structure. Mais il y a pu y avoir des coquilles.

  La **CFDT-CCI** s'inquiète des changements récurrents dans l'organisation de cette CCI déjà fragilisée par la situation de RPS, et appuie la demande de consultation.

- **CCI Lot** : La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail a eu présentation de l'avancée du plan de remédiation. Les élus ont demandé un meilleur fonctionnement du comité de suivi du plan, afin de garantir un meilleur dialogue social, ainsi qu'une communication en interne à la CCIT.

- **CCI Aude** : Si le plan avance bien côté encadrement, le comité de suivi note un désengagement des collaborateurs, faute de voir des actions concrètes mises en place. La priorité des actions a donc été revue.

cfdt.cci
cfdt-cci
cfdt-cci

cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
OCCItanie

25 / 11 / 2026

Groupe de Travail régional Baromètre social

Un GT dédié au suivi du baromètre régional s'est réuni à plusieurs reprises avec plusieurs axes à travailler :

- Gestion des parcours professionnels
- Communication de la stratégie et accompagnement au changement
- Rémunération et reconnaissance
- Charge de travail et santé au travail
- Télétravail, avec l'application contrastée de l'accord dans les CCIT
- Analyse des réponses en fonction des critères d'ancienneté (prochain baromètre)



Le GT va maintenant proposer des actions sur ces points précis.

La **CFDT-CCI** demande à ce que de réelles actions soient mises en place et suivies d'effet, et pas uniquement des déclarations de bonnes intentions.

Demande de diffusion des résultats détaillés des baromètres sociaux aux ILP

Au regard de ce qui a été présenté dans les ILP, le CSE constate de fortes disparités. Certains ont eu communication du baromètre territorial global, d'autres qu'une simple synthèse de 5 pages, d'autres encore un tableur avec les données.

La direction explique que deux supports ont été transmis aux CCIT, la version PDF et une version Excel.

Le CSE a demandé une harmonisation dans la transmission des documents aux ILP, que toutes aient la version PDF complète et la version Excel, ainsi que la synthèse des verbatims. La CCIR s'est engagé à relayer la demande auprès des CCIT.

La **CFDT-CCI** rappelle que les représentants du personnel, tant en CSE qu'en ILP, sont soumis à la confidentialité.

La CFDT-CCI est à vos côtés pour vous accompagner

Vos délégués syndicaux CFDT-CCI

Frédéric DELBOS - 06 84 82 10 33 - f.delbos@toulouse.cci.fr
Benoît MALTHET - 06 87 44 32 47 - b.malthet@occitanie.cci.fr

Pour défendre vos droits et intérêts, Rejoignez la CFDT-CCI !



cfdt.cci
cfdt-cci
cfdt-cci

cfdt-cci.com

47 rue de Tocqueville
75017 PARIS
07 87 12 50 40
permanence@cfdt-cci.com

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS